RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 172FA568-4C74-802F-83EA-B1D4938CD701

1789 AVOCATS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 rue Etienne Marcel
75001 PARIS
995 105 806 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

Le soussigné

Monsieur Benoît DAVID, Gérant de la société 1789 AVOCATS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 37 rue Etienne Marcel, 75001 PARIS au 147 rue Saint Martin 75003 Paris à compter du 1er novembre 2026, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 147 rue Saint Martin 75003 Paris."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé par : [redacted]
98772E5AB15248D...

Benoît DAVID